Europol

1994/2221(INI) - 23/11/1995

Le Conseil a marqué son accord sur le règlement intérieur du conseil d'administration d'Europol, étant entendu que ce dernier devra l'adopter lors de sa première réunion. Ce règlement détermine notamment la composition du conseil d'administration, ses ressources administratives , sa présidence, son fonctionnement ainsi que les procédures de vote. Il est le premier de sept règlements qui devront être adoptés pour que la Convention Europol puisse effectivement devenir opérationnelle après sa ratification par les Etats membres.